

Article original

## Pourquoi le milieu rural de l'est de la Côte d'Ivoire fait travailler les enfants dans les plantations de cacao ?

*FOFANA Memon*

Université Péleforà Gon Coulibaly Korhogo –Côte d'Ivoire

**Auteur correspondant** : [fofanamemon20@yahoo.fr](mailto:fofanamemon20@yahoo.fr)

Article soumis le 11/03/2019 et accepté le 02/08/2019

**Resumé** : Depuis plusieurs années, le travail des enfants<sup>1</sup> dans les plantations de cacao est devenu une problématique majeure. Cette pratique ancienne, qui s'inscrit dans des valeurs culturelles, est devenue le point de concours de la lutte de la communauté internationale et nationale. A cet effet, les actions et politiques<sup>2</sup> de lutte contre le phénomène en Côte d'Ivoire progresse, mais il reste encore beaucoup à faire. Sur cette base, le présent article analyse les supports sociaux de fabrication et de structuration du travail des enfants en Côte d'Ivoire, premier pays producteur de la fève de cacao dans le monde. De façon spécifique, l'article met en évidence les enjeux sociaux qui légitiment le travail des enfants dans les plantations de cacao dans les milieux ruraux de l'est du pays ainsi que les modalités structurelles que cela implique. Au plan méthodologique, le texte s'appui sur une approche qualitative et quantitative axées sur les entretiens, des focus group, l'observation, la documentation et la statistique descriptive. Ainsi, les investigations laissent entrevoir que le travail des enfants dans les plantations de cacao fait référence à deux grands modèles. Premièrement, l'utilisation des enfants dans les plantations s'explique

---

<sup>1</sup> Précisons que dans le cadre de la présente étude, est appelé enfant, celui dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans.

<sup>2</sup> La Côte d'Ivoire à ratifiée à toutes les conventions, à savoir , la Convention relative aux Droits de l'Enfant (CDE), la Charte Africaine des Droits et du Bien-Etre de l'Enfant (CADBE), les conventions 138 et 182 de l'OIT, respectivement sur l'âge minimum d'admission à l'emploi et les pires formes de travail des enfants.

par le modèle de socialisation en vigueur dans la société Agni de l'est de la Côte d'Ivoire. Deuxièmement, l'étude indique que la protection et la sécurité physique de l'enfant constituent un facteur de leur utilisation dans les plantations.

**Mots clés :** travail, enfants, enjeux, cacao, milieu rural, Côte d'Ivoire

**Abstract :** For several years, child labor in cocoa plantations has become a major problem. This ancient practice, which is part of cultural values, has become the point of competition for the struggle of the international and national community. To this end, actions and policies to combat the phenomenon in Côte d'Ivoire are progressing, but much remains to be done. On this basis, this article analyzes the social support for manufacturing and structuring child labor in Côte d'Ivoire, the world's leading producer of cocoa beans. Specifically, the article highlights the social issues that legitimize child labor in cocoa plantations in rural areas in the east of the country as well as the structural modalities involved. Methodologically, the text is based on a qualitative and quantitative approach focused on interviews, focus group, observation, documentation and descriptive statistics. Thus, the investigations suggest that child labor in cocoa plantations refers to two major models. First, the use of children in plantations is explained by the socialization model in the Agni society of eastern Côte d'Ivoire. Secondly, the study indicates that the protection and physical safety of the child is a factor in their use in plantations.

**Keywords:** work, children, stakes, cocoa, rural, Ivory Coast

## Introduction

En Côte d'Ivoire, la cacaoculture représente 40% des recettes d'exportation et contribue pour 10% à la formation du produit intérieur brut (PIB) (Kobinan, K.E, 2008). Au lendemain du coup d'Etat de 1999, les réformes effectuées dans la filière café-cacao qui se traduisaient notamment par la suppression de la Caisse de stabilisation et de soutien des prix des productions agricoles (CAISTAB) se sont soldées par un bilan mitigé. L'un des faits marquants qui résultent de cet échec est l'envasement des producteurs dans la précarité et la pauvreté. En effet, selon le DSRP (2009), le taux de pauvreté dans la filière cacao est passé de 52,4 % en 2002/2003 à 60% en 2006/2007.

Face à cette situation, le gouvernement ivoirien a entrepris de nouvelles réformes. Il s'agit de :

- le renforcement de la bonne gouvernance et de la transparence dans la gestion des ressources ;
- le développement d'une économie cacaoyère et caféière durable à travers la réorganisation de la production ;
- la sécurisation du revenu des producteurs par la mise en place d'un prix minimum garanti ainsi que l'amélioration de la commercialisation intérieure et extérieure ;
- la mise en place d'une interprofession forte et assise sur des organisations de producteurs crédibles;
- l'amélioration de la productivité et la lutte contre les pires formes de travail des enfants (CNS, 2012).

Ces dernières années, l'Etat de Côte d'Ivoire a positionné la lutte contre le travail des enfants dans les plantations au centre des politiques agricoles. C'est pourquoi, elle a mis en place le Comité national de surveillance contre la traite et le travail des enfants. Cependant, malgré les politiques mises en place et la ratification de plusieurs conventions, le phénomène du travail des enfants dans les plantations continue. C'est pourquoi Dominique Ouattara pouvait affirmer à l'occasion de l'ouverture à Paris du 20<sup>ème</sup> Salon du chocolat, que « *la Côte d'Ivoire, premier pays producteur de cacao, est "déterminée" à éliminer le "fléau" du travail des enfants dans les plantations, même s'il reste "beaucoup à faire* ». Sur cette base, le présent papier tente de questionner les enjeux sociaux de la persistance d'une telle pratique dans les zones de production de cacao. L'objectif est d'observer et de comprendre le rapport des enfants à la production agricole et les enjeux qui structurent ce rapport.

Sur le plan méthodologique, l'article s'appuie sur une approche qualitative à visé compréhensive axée sur une appréhension du contexte et des interactions individuelles et collectives qui se font et se défont autours du travail des enfants dans les localités rurales de l'est de la Côte d'Ivoire. l'article à également eu recours aux statistiques descriptives. Les entretiens et discussions de groupe ont

ciblé au total 107 acteurs composés d'enfants dont l'âge est compris entre 12 et 17 ans, de leaders communautaires, de chefs traditionnels, de leaders féminins et de jeunesse, d'autorités administratives, religieuses et des fonctionnaires de la localité d'étude.

Outre les données issues de ces interviews formels et informels, l'analyse s'est appuyée sur la documentation et l'observation in situ. Les entretiens enregistrés à l'aide d'un dictaphone numérique ont été retranscrits en fonction de la structure des guides d'entretien.

Les fiches élaborées ont fait l'objet d'une analyse transversale qui a consisté à regrouper les informations. L'analyse de contenu a été retenue comme technique et les catégories analytiques construites.

Les résultats obtenus à l'issue de cette démarche ont été organisés en trois grands points. Le premier point des résultats met le travail des enfants en rapport avec le processus de socialisation en œuvre dans la communauté Agni de l'est ivoirien.

Le deuxième point des résultats présente l'utilisation des enfants dans les plantations comme une protection sociale et le troisième point des résultats estime que l'utilisation des enfants dans les plantations est légitimé par un souci d'assurer la sécurité physique des enfants. La dernière partie du texte est consacrée à la conclusion et à la Bibliographie.

## **1. Le travail des enfants, précision terminologique<sup>3</sup>**

L'article intègre l'évolution terminologique adoptée au cours de la 18<sup>ème</sup> conférence internationale des statisticiens du travail qui s'est tenue du 24 novembre au 5 décembre 2008 à Genève sous l'égide de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Ainsi, en se référant aux termes utilisés dans le rapport sur le travail des enfants en 2005, le concept *d'enfants économiquement actifs* ou enfants travailleurs est

---

<sup>3</sup> Cette section fait de larges emprunts aux manuels méthodologiques sur le travail des enfants du SIMPOC cité par l'INS(2010).

remplacé par celui d'enfants économiquement occupés ; de même, la notion de *travail dommageable* est abrogée en faveur du concept de *travail des enfants à abolir* ; le travail dangereux renvoyant à la même réalité que précédemment.

## **2. Les principaux textes nationaux**

Le travail des enfants est une réalité complexe qui a vite été réglementée par le Législateur ivoirien. Ainsi, depuis 1964, le Code du Travail, né de la *loi n° 64-29 de 1960*, fixe les modalités et les conditions d'emploi des enfants. Plus récemment, la *loi n° 95-15 du 12 janvier 1995* portant Code du Travail nouveau consacre le Titre II de son chapitre 3 au travail spécifique des femmes et des enfants. Ainsi, l'*Article 23-8* du Code du Travail, fixant un âge minimum de travail, indique que « *les enfants ne peuvent être employés dans une entreprise même comme apprentis, avant l'âge de quatorze (14) ans sauf dérogation édictée par voie réglementaire.* » En fixant un âge minimum d'admission à l'emploi à 14 ans, la Côte d'Ivoire entend lutter contre le travail précoce des enfants. En vérité, l'âge de 14 ans est relevé dans la pratique au regard des règles sur la capacité juridique du mineur qui permettent de corriger cette situation. En effet, jusqu'à l'âge de 16 ans l'enfant ne peut conclure seul un contrat de travail : conformément à la loi sur la minorité du 3 août 1970, il doit être assisté par son représentant légal (parents ou substitut). Cette disposition ne vise pas toute l'activité économique des enfants car elle ne concerne que le travail dans les entreprises industrielles, commerciales ou agricoles.

La liste des travaux définis comme dangereux de ce Code a été reprise dans l'*Arrêté n°2250s du 14 mars 2005* portant détermination de la liste des travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix-huit (18) ans. Ainsi, sont qualifiés de travaux dangereux interdits aux enfants de moins de dix-huit (18) ans, les travaux dont la liste suit et qui sont susceptibles de nuire à la santé, à la sécurité ou à la moralité de l'enfant :

### ***Dans l'agriculture et la foresterie***

- L'abattage des arbres
- Le brûlage des champs

- L'épandage de produits chimiques
- L'épandage des engrais chimiques
- Le traitement chimique de la pépinière
- Le port de charges lourdes

### **Dans les mines**

- La foration et les tirs de mine
- Le transport des fragments ou des blocs de pierre
- L'extraction de minerai à l'aide de produits chimique tels que le cyanure de sodium, l'acide sulfurique, le dioxyde de soufre
- Le travail dans les mines souterraines

### **Dans le commerce et le secteur urbain domestique**

- La vente de support à caractère pornographique
- Le travail dans les débits de boisson
- La récupération d'objet dans les décharges publiques

### **Dans L'artisanat**

- L'ajustage, le meulage, la vidange, l'affûtage, le fraisage, le laminage
- La descente de moteur, la manipulation de batteries
- La fabrication et la réparation d'armes à feu
- La production de charbon de bois et le métier de bûcheron
- Le ponçage motorisé de cuir et le tannage de la peau
- La teinture et l'impression

### **Dans Le transport**

- L'activité d'apprenti de mini cars communément appelés GBAKA

En outre, le Code du travail ivoirien interdit le travail de nuit des enfants, ainsi que le recrutement ou le placement des enfants dans certains secteurs d'activités ; de même, la loi adopte des dispositions complémentaires relativement au travail des enfants étrangers. En ce qui concerne le travail de nuit, le Code stipule que « *Le travail de nuit est interdit pour les jeunes travailleurs âgés de moins de 18 ans* », et ce dans tous les secteurs d'activité ; le travail de nuit étant tout travail

effectué dans la période de huit heures consécutives comprises entre 21 heures et 5 heures.

### **3. Le travail des enfants : entre socialisation et réponse au manque de main d'œuvre agricole**

On ne peut comprendre la pratique du travail des enfants sans faire référence aux piliers des normes et valeurs structurant la vie familiale et culturelle des sociétés concernées. Ces normes et valeurs se nourrissent de la socialisation, processus par lequel un groupe transmet son patrimoine culturel à ses membres en vue d'assurer sa survie économique et spirituelle (Dedy et Tapé, 1994). Selon un leader communautaire du département d'Abengourou, « *tous les travaux qu'on fait exécuter par les enfants obéissent à une logique de socialisation* ». Le travail des enfants est ici perçu comme un vecteur de socialisation. Ce discours, destiné à justifier et à légitimer le travail des enfants, est partagé par la majorité des acteurs interrogés.

Le souci de socialisation fonde ainsi symboliquement la relative légitimité du travail des enfants et lui donne son caractère distinctif (milieu rural). Au moyen de l'activité champêtre, des valeurs comme le goût de l'effort, le courage et la persévérance sont inculquées à l'enfant pour une meilleure insertion, plus tard, dans la vie active. C'est le désir de réussir cet exercice (courage, l'effort..) de formation qui légitime, selon 53% des répondants, le travail des enfants dans la plantation de leurs parents, car « *un enfant sans formation ne sera rien demain* », disent-ils. Même si la majorité des opinants affirme que les enfants ne font pas des travaux relativement « énormes », ils ont tous une conception « valorisante » du travail de l'enfant.

Les discours et pratiques internes au fonctionnement du champ social font apparaître la socialisation comme un enjeu essentiel. Les besoins de socialisation communautaire et familiale comme le goût de l'effort, le savoir-faire et le savoir-être sont les éléments légitimant le travail des enfants. Autrement dit, la socialisation à structurée de façon imperceptible les habitudes agricoles des parents. Par conséquent, une intelligibilité du sens du phénomène

passé nécessairement par une déconstruction à posteriori de cette habitude agricole.

L'enquête a aussi permis de repérer que pour 24,33 % des enquêtés, la mobilisation des enfants dans les plantations a été mise en relation avec l'insuffisance de la main d'œuvre agricole dans le département. En effet, la crise militaro-politique qu'a connue la Côte d'Ivoire a occasionné le départ de la main d'œuvre étrangère dans les pays d'origine, entraînant du coup une augmentation du coût de la main d'œuvre, comme on peut le voir sur le tableau ci-dessous.

**Tableau 1 : évolution du coût de la main d'œuvre**

Type de main d'œuvre	Avant 2002	De 2002 à nos jours
Journalier	1 000 FCFA	2 000 FCFA
Annuel	100 000 FCFA	180 000 à 200 000 FCFA

Source : enquête de l'auteur

On constate que le coût de la main d'œuvre a doublé, alors que le revenu des ménages n'a pas augmenté. Cette situation, caractérisée par le manque et la cherté de la main d'œuvre agricole, va davantage légitimer le phénomène du travail des enfants dans les plantations. Cette affirmation d'un enquêté, leader communautaire, le souligne bien :

on nous a sensibilisé sur le travail des enfants, mais il faut que eux aussi nous comprennent, tu ne peux pas toi seul faire tous les travaux du champ, il faut l'appui des enfants dans la mesure où les manœuvres sont rares et sont devenus très chers. Tu n'as pas d'argent, il faut bien utiliser ses enfants. (Discours d'un planteur interviewé)

Au regard des faits, ce qui renforce la légitimation du phénomène, est la pauvreté individuelle et/ou collective de la population. En l'absence d'une mesure des flux monétaires pour la mesurer, nous avons jaugé cette pauvreté à travers des indicateurs tels que les signes extérieurs de richesse des populations, plus précisément les traces matérielles durables de leur existence. Les observations ont montré qu'il existe un niveau socio-économique collectif du ménage, différent de celui du chef de ménage. En ce qui concerne



le niveau socio-économique collectif du ménage, nous nous sommes référés à la toiture et aux matériaux de construction de la maison. A ce stade, nous avons trouvé 44,13 % de ménages pauvres (maison en terre + toiture en tôle vieille et perforée), 35,37 % de ménages de niveau moyen (maison en terre + toiture en tôle neuve) et 20,5 % de ménages riches (maison en brique de ciment + toiture en tôle).

Pour mesurer le niveau socio-économique du chef de ménage, l'étude a considéré la possession de certains biens, en l'occurrence le poste radio, le téléviseur, voiture, fauteuil et le téléphone. A ce niveau, nous obtenons 38,18 % de chefs de ménage pauvres (sans radio, télévision, téléphone, voiture, fauteuil), 33,12 % de chefs de ménage de niveau économique moyen (possédant une télévision, une radio et un téléphone) et 28,7 % de chefs de ménage riche (possédant une radio, télévision, voiture, fauteuil et un téléphone)

A la suite de ce qui précède, les différents indicateurs permettent de constater que la proportion des ménages pauvres du district est beaucoup plus élevée que la catégorie des riches et des moyens riches. Sur cette base, la mobilisation des enfants dans les plantations est vue comme une stratégie de contournement de la situation de précarité des ménages. D'ailleurs, les données montrent que le phénomène du travail des enfants est plus accentué dans les ménages où le père et la mère sont planteurs et pauvres.

La quasi-totalité des ménages classés pauvres dans la présente étude ont affirmé qu'ils mobilisaient l'aide de leurs enfants, non seulement pour contourner la main d'œuvre devenue chère, mais aussi pour solutionner la vulnérabilité du ménage. Force est donc de dire que le travail des enfants est sous-tendu par les pesanteurs socioculturelles et porté par des acteurs au moyen d'une stratégie sociale axée sur le contournement du coût élevé de la main d'œuvre.

A cet effet, Laetitia Bazzi-Veil (2002 : 8) a montré dans une étude réalisée en Côte d'Ivoire et au Ghana que « *la plupart des enfants travailleurs rencontrés sont des aides familiales, ce qui limite, sans toutefois les exclure, les risques de carences affectives et sociales* ».

De tout ce qui précède, nous retenons qu'aux moyens de l'utilisation des enfants dans les plantations de cacao, les parents estiment que cela leur permet de prendre vite conscience du danger que représente l'oisiveté.

#### **4. Le travail des enfants dans les plantations : une protection sociale**

Quel est l'objectif de l'engagement des décideurs nationaux et internationaux dans la lutte pour l'élimination effective de la participation des enfants aux travaux dans les plantations de cacao ? En réponse à cette interrogation, on peut dire, en s'appuyant sur le *Plan d'action national 2012-2014 de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants*, que la raison qui préside à l'action des communautés nationale et internationale est le développement, la protection de la santé physique et psychologique des enfants. Cet objectif passe par la scolarisation des enfants. L'éducation scolaire, en tant que système d'apprentissage (instruction) et de conduite, a toujours joué un rôle déterminant dans le processus de développement d'une nation. C'est bien pour cette raison que la place de l'éducation scolaire à la première loge des priorités des nations est difficilement contestable.

Les observations et entretiens ont permis de constater que les parents des enfants sont bel et bien conscients de la place qu'occupe l'éducation scolaire dans le développement et la protection de l'enfant. Un planteur enquêté affirme à cet effet :

*nous savons bien que l'école des blancs est importante pour l'enfant même s'il doit devenir planteurs. Car si tu sais lire et écrire, tu peux bien utiliser les produits pour entretenir le champ de cacao et produire plus. Mais tout n'est pas école seulement, les plus grands planteurs en France savent lire et écrire !!!.* (discours d'un notable enquêté)

Cependant, les parents estiment que l'éducation scolaire doit être couplée d'une éducation par le travail de la terre, mais en prenant soin de n'exiger à l'enfant que des efforts proportionnels à son âge. Cette idée est soutenue par deux raisons.

La première raison est que pour la majorité des parents d'enfants, soit 74,78%, le travail de la terre est une alternative à l'école qui n'offre pas toujours la garantie du succès et de l'indépendance. Et comme la Côte d'Ivoire moderne ne maîtrise nullement son destin, pour des raisons d'ordre historique, culturel, politique et économique (Dedy et Tapé, 1994), la formation des enfants au travail de la terre devient péremptoire à cet égard. C'est ce que corroborent ces propos d'une femme planteur :

Oui les enfants doivent aider leurs parents, car dans la vie, tous s'apprend. Si tu ne vas pas avec ton enfant au champ pour lui apprendre ce que tu fais, demain s'il ne gagne pas travail de bureau, il deviendra quoi ? Donc il faut lui montrer ce que tu fais ; mais, ils ne travaillent pas au même titre que nous-mêmes car ils n'ont pas encore la force comme nous. Ce qu'ils font c'est de l'apprentissage. Maintenant, les choses ne sont plus comme avant, tout est devenu difficile, il n'y a plus d'emploi.

Les parents estiment qu'avant l'avènement du multipartisme en 1990 :

tous les enfants partaient à l'école et non au champs. Les jours où il n'y avait pas d'école on les laissait à la maison car en ce moment la Côte d'Ivoire était douce et il y avait du travail et de l'argent ; aujourd'hui cela n'est plus possible. (discours d'une femme planteur)

La forte présence de cette logique de « valorisation » du travail des enfants dans la conscience collective des acteurs (parents autochtones ou allochtones), se nourrit en partie d'une idéologie trivialement admise selon laquelle « l'école ne donne plus du travail aux enfants » ; « ils vont à l'école jusqu'à..., c'est pour venir gérer cabine cellulaire à Abidjan ».

Malgré les efforts des pouvoirs publics pour améliorer l'accès de tous à l'école, le fort taux de chômage des jeunes diplômés renforce cette idéologie et conforte les parents dans le choix d'allier école et travaux des champs. L'examen de la situation de

l'emploi montre que la politique publique de l'emploi peine à juguler le chômage des jeunes. Ceux-ci sont les premières victimes du chômage, et parmi ceux qui travaillent, une proportion non négligeable occupe des emplois précaires.

Par exemple, le taux de chômage des jeunes à Abidjan, bassin d'emploi le plus important, est de 28,6% contre 21,3% pour l'ensemble de la population active (AGEPE, 2008). Le chômage des jeunes est principalement un chômage d'insertion, car la majorité des chômeurs jeunes sont des demandeurs de premier emploi. Pour preuve, en 2008, les primo demandeurs d'emploi représentaient environ 78,7% des chômeurs; contre 55,4 % en 2002.

Pour la même année 2008 à Abidjan, environ 84%<sup>4</sup> des chômeurs jeunes étaient des demandeurs de premier emploi. Vu ce fort taux de chômage, l'on est en droit de dire, ainsi que le pense Dedy et Tapé (1994), que l'école ivoirienne produit d'énormes déchets sociaux et que la quasi-totalité de ces déchets scolaires se recrute parmi les familles pauvres.

L'on peut donc dire que l'idéologie selon laquelle le travail de la terre constitue une alternative à l'école, qui n'offre plus la garantie du succès, contribue à maintenir et légitimer le travail des enfants dans les plantations de cacao.

Cet enjeu social rend inefficace la réponse des autorités publiques au phénomène; réponse qui, en raison de son incapacité à entraîner le changement, ne parvient pas à empêcher la perpétuation du phénomène. C'est tout le sens du discours d'un fonctionnaire qui, interrogé, a affirmé :

je pense qu'il est mieux et digne de travailler au champ que de gérer une cabine cellulaire et dormir dans un taudis à Abidjan après de longues années d'étude !! La terre ne trahit pas son homme.

---

<sup>4</sup> Nos calculs à partir des données de l'AGEPE, pour l'année 2008.

Le travail des enfants est donc vu comme une réponse au chômage et à l'échec scolaire auxquels les autorités peinent à apporter solution depuis l'avènement du multipartisme en 1990. Pour reprendre les propos d'une enquêtée déjà citée, le travail des enfants dans les champs les jours sans cours est « un moyen pour nous (les parents) de leur donner une éducation et développer le courage en eux afin de se prendre en charge en cas d'échec à l'école. ». Par exemple, l'OIT (2013) et KPNHASSIA G. (2000), estiment que les performances scolaires dans les communautés du cacao sont largement en deçà. En effet, ce sont un quart des élèves qui ont redoublé leur classe au cours de l'année scolaire 2011-2012. Sur la même période, les données révèlent que 8,1% des élèves inscrits ont abandonné l'école; et, sur cette base, l'on pourrait projeter un taux d'abandon proche de 50% pour une cohorte sur un cycle primaire. Ainsi, globalement, ce sont un tiers des enfants inscrits qui sont en situation d'échec scolaire.

Sous cet angle, ainsi que le pensent Dedy et Tapé (1994 :29-30) :

la socialisation par le travail productif ne saurait être assimilée à une exploitation de l'enfance dans la mesure où l'effort exigé correspond à l'âge des enfants ; un effort dosé symboliquement est demandé, qui leur permet de prendre conscience très tôt du danger que représente l'oisiveté ; en effet, aucun parent ne prend fait et cause pour l'enfant qui refuse de l'accompagner au champ et s'implique de façon malencontreuse dans une affaire du fait de sa présence au village ; cet ennui est perçu comme une conséquence logique de son comportement.

Cette assertion est soutenue par une femme planteur précédemment citée en ces termes :

Les enfants doivent aider leurs parents, car dans la vie tout s'apprend. Si tu ne vas pas avec ton enfant au champ pour lui apprendre ce que tu fais, demain s'il ne gagne pas travail de bureau, il deviendra quoi ? Mais ils ne travaillent pas au même titre que nous-mêmes car ils n'ont pas encore la force. Ce qu'ils font c'est de l'apprentissage.

A cet effet, Laetitia Bazzi-Veil (2002 ) a démontré sur la base d'une étude que :

*82% des enfants travailleurs sont des aides-familiales(...) Le statut d'aide familial concerne surtout les enfants ivoiriens rencontrés (100% des enfants*

*autochtones et 80% des enfants allochtones), tandis que les enfants travailleurs rémunérés sont majoritairement étrangers.*

C'est pourquoi, plus de 50% des producteurs interrogés dans le cadre de la présente étude ont déclaré employer une main d'œuvre essentiellement composée d'aides familiales (enfants âgés de 12 à 17 ans).

La deuxième raison à la base de l'idée que l'éducation scolaire doit être accompagnée d'une éducation par le travail, s'inscrit dans une logique de contrat socio-économique entre les acteurs du monde agricole.

Certains allogènes et autochtones ne pouvant pas ou ne voulant pas recourir à une main-d'œuvre adulte beaucoup plus coûteuse, préfèrent se rabattre sur les enfants. Or, donner aux enfants une éducation par le travail des champs, c'est s'assurer de la disponibilité une main d'œuvre « formée » et peu coûteuse que l'on pourrait faire valoir auprès de ceux qui ne peuvent ou ne veulent pas employer de main-œuvre adulte. Cette situation est arrivée à fabriquer symboliquement une forme de travail des enfants. Elle consiste à solliciter la main-d'œuvre infantile « formée » par l'apprentissage pour la mise en valeur de parcelles nouvellement acquises. De l'avis des opinants, l'âge de ces enfants est compris 14 et 17 ans. L'obtention de cette main-d'œuvre se fait à travers des mécanismes qui reposent sur des réseaux de capital social basés sur la parenté, le tutorat, l'amitié et l'alliance : Lorsque l'individu Y a une activité champêtre qui nécessite de la main d'œuvre, le réseau X de l'individu Y mobilise de la main d'œuvre infantile pour l'individu Y. Cette logique socio-économique bénéficie d'un contexte local marqué par la tolérance des communautés vis-à-vis du travail des enfants.

## **5. De la contribution occasionnelle à la sécurité physique de l'enfant**

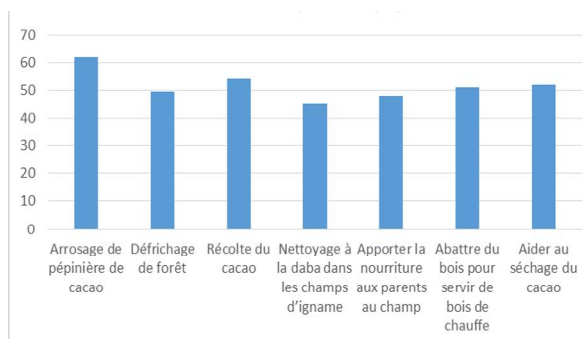
La majorité des acteurs interrogés sur le travail des enfants ainsi que leur entourage se représentent le phénomène comme une pratique de « *sécurité physique de l'enfant* » et de « *contribution*

occasionnelle », donc « normale » parce que accepté par la communauté. Les acteurs s'y adonnent ou sont incitées à le faire dans un environnement socioculturel fortement marqué par une conception honorifique du travail de la terre, « *la terre ne trahit jamais* », « *on ne peut pas les laisser seul au village* », disent-ils.

Le travail des enfants, dans l'imaginaire des parents et des enfants eux-mêmes, est un aspect important de la socialisation, un fait religieusement, coutumièrement et traditionnellement consacré. Pour la majorité des parents hommes et femmes, les enfants sont mobilisés les matins pour aller au champ parce que traditionnellement, dans le village, tous les enfants vont aux champs à l'exception des vieillards invalides. Dans ces conditions, laisser les enfants au village, c'est ne pas les protéger contre tout danger susceptible de s'abattre sur eux, parce qu'incapables de se protéger seuls du fait de leur jeune âge.

*Si tu laisses tes enfants au village, ils pourront se blaiser ou avoir des accidents graves pendant que nous sommes au champ, alors que s'ils sont au champs avec nous, on a les yeux sur eux, on les envoie et ils apprennent un peu un peu pour demain, soutient une femme.*

Nous avons pu identifier et estimer les proportions des activités exécutées par les enfants dans les plantations de leurs géniteurs ou d'autres personnes (figure 1).



**Figure 1. Activités exécutées par les enfants (12 à 17 ans) quand ils accompagnent leurs parents au champ**

**Source : données de l'enquête**

Les enfants sont plus utilisés dans les activités comme,

Arrosage de pépinière de cacao, défrichage de forêt qui nécessite forçément d'abattre des arbres, Récolte du cacao, abattre du bois pour servir du bois de chauffe, et Aider au séchage du cacao.

Ils sont moins utilisés dans les activités de nettoyage dans les champs d'igname et d'apporter de la nourriture aux parents. Cependant, quel que soit le pourcentage, le graphique montre bien que les enfants âgés de 12 à 17 ans sont utilisés dans presque toutes les activités champêtres citées par les enquêtes. Dans l'imaginaire des enquêtés, aller quotidiennement au champ avec les enfants constitue un mécanisme essentiel de leur sécurité physique.

Selon la sagesse africaine, « *un enfant qui ne marche pas avec son père est un enfant perdu et en danger pour la famille* ». Dans ce dicton pour la fille par rapport à sa mère, "marcher" signifie être constamment aux côtés de son père ou de sa mère, l'accompagner au champ, dans ses déplacements. L'enfant ne peut s'initier aux activités agricoles ou à tout autre métier exercé par son père qu'en étant aux côtés de ce dernier. La sécurité de l'enfant est plus garantie quand il accompagne ses parents au champ que lorsqu'il est seul au village. Cet enquêté ne dit pas autre chose lorsqu'il dit « *un enfant qui accompagne toujours ses parents au champ est plus en sécurité que ceux qui refusent* ». Mais comme d'autres connaissances s'acquièrent "chemin faisant" (secret des plantes, histoire des hommes, des clans et des villages, etc.), le travail devient une voie « *incontournable* ».

Sur cette base, l'on peut dire que le travail des enfants dans les plantations des milieux ruraux revêt un caractère stratégique pour les parents qui y trouvent une justification pour la sécurité physique et la surveillance de l'enfant dès le jeune âge. A Kouaméziakro, village situé à 1km de la ville de Propronou, la plupart des enfants vont à l'école, mais les jours fériés ils sont convertis en des planteurs (aides familiales).



Si l'implication des enfants dans les activités champêtres se confond avec les systèmes traditionnels de sécurité physique, force est de constater que celle-ci quelques fois entre en compétition avec l'école au point d'affecter le taux d'achèvement scolaire des enfants. Par exemple, les entretiens avec la direction des établissements primaires de la zone d'étude laissent entrevoir que le taux d'achèvement au primaire dans cette localité cacaoyère est de 49%. En ce qui concerne l'abandon scolaire, le taux est de 3,8% chez les filles et 3,7% chez les garçons.

Ces taux sont jugés inquiétants par les autorités de l'éducation scolaire de cette localité. De l'avis des autorités de l'éducation scolaire, l'utilisation des enfants dans les plantations de cacao est à l'origine de ce constat.

lci les jours fériés, parfois même les jours d'école, les villages sont vides, ils vont tous au champ. Ils vont aussi avec les enfants à cause de leur sécurité car il n'ya personne au village pour les surveillés, dans ces conditions, l'enfant ne peut pas étudier ses leçons pour avoir de bon résultats scolaire.

## Conclusion

Le présent article avait pour but d'apporter des éléments de réponses aux enjeux sociaux qui structurent et pérennisent l'utilisation des enfants dans les plantation de l'est de la Côte d'Ivoire, premier pays producteur de la fève de cacao dans le monde. Dans les débats sociologiques opposant les auteurs de la démarche compréhensive (Weber, 1996) à ceux de la démarche explicative (Durkheim, 1950), Bourdieu (1993) souligne que « *comprendre et expliquer ne font qu'un* ». En application de ce fondement, l'étude a cherché à expliquer les processus sociaux par lesquels un individu adopte une conduite particulière, le sens et la signification qu'il donne à ses actions ainsi que la façon dont il se les représente.

Ainsi, la perspective compréhensive adoptée dans la présente étude nous a permis de nous rendre compte que l'utilisation des enfants dans les plantations est structurée de plusieurs enjeux. Les faits observés et le fonctionnement social de leurs animateurs ont

permis de dégager des traits structuraux pertinents du travail des enfants malgré la ratification de plusieurs conventions par l'Etat de Côte d'Ivoire.

A travers la convocation de plusieurs faits significatifs, nous avons pu mettre en évidence des références aux modèles de socialisation(i), de protection (ii), de sécurité physique de l'enfant (iii) fonctionnant comme des éléments de perpétuation du travail des enfants dans les milieux ruraux. Ces éléments ont été repérés comme le pilier des normes et valeurs structurantes de la vie sociale et culturelle des différentes communautés. Ils légitiment le travail des enfants. Le manque de main d'œuvre occasionné par la forte crise renforce cette légitimation du travail des enfants dans les plantations.

Les entretiens réalisés ont évoqué l'utilisation des enfants dans les plantations de cacao, néanmoins les informations données n'ont pas pris en compte la spécificité genre. C'est pourquoi la réalisation d'entretiens qualitatifs et quantitatifs dans les milieux producteurs de cacao permettrait de cerner l'utilisation des enfants filles dans le processus de production du cacao. En effet, la spécificité genre n'a pas été questionnée par la présente étude et dénote clairement un manque de visibilité sur la question de l'utilisation des enfants dans les plantations de cacao de leur parents.

### Références bibliographiques

**BIT**, 2005, « Manuel d'analyse des données et de rapports statistiques sur le travail des enfants, Programme d'Information Statistique et de suivi sur le travail des enfants (SIMPOC) », édition 2005, pp 10-16.

**Bourdieu**, 1993, « *La misère du monde* », Paris, Seuil, 956 p.

**CNS**, 2012, « Plan d'action national de lutte contre la traite, l'exploitation et le travail des enfants », République de Côte d'Ivoire, Comité National de Surveillance.

**Dedy S. et Tapé. G.**, 1994, *Famille et éducation en Côte d'Ivoire*, Editions Des Lagunes.

**Durkheim, E.**, 1950, « *Les règles de la méthode sociologique* », Paris/ PUF, 11<sup>ème</sup> édition

**INS**, 2010, « *Le travail des enfants en Côte d'Ivoire, à partir de l'enquête sur les niveaux de vie en 2008* », pp 33.

**Kobina, K. E.**, 2008, « *Etude de la Contribution de la Filière Café-Cacao aux Recettes Fiscales* », Mémoire ISE, ENSEA Abidjan, Cote d'Ivoire.

**Kponhassia G.**, 2000, « *Lutte contre le trafic des enfants à des fins d'exploitation de leur travail en Côte d'Ivoire* », BICE/OIT, Abidjan, pp23-30.

**Laetitia B. et Sié. K.**, 2002, « *Études communautaires sur le travail des enfants dans les plantations cacaoyères en côte d'ivoire* ». Rapport d'étude, Abidjan : OIT/IPEC, 147p.

**OIT**, 2013, « *Etude de base sur le travail des enfants dans la culture du cacao dans les départements de Bouaflé, Mbatto Daoukro, Issia et Soubré* » in International Labour Office ; ILO International Programme on the Elimination of Child Labour, première édition, pp 41-46.

**Weber, M.**, 1996, « *Economie et société* », in revue française de sociologie, pp4-10.